



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-CINQUIÈME SESSION

5-9 octobre 2020

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS AU TITRE DU CADRE STRATÉGIQUE RÉVISÉ

Résumé

Le présent document présente un aperçu général des réalisations de la FAO dans le domaine des forêts durant l'exercice 2018-2019, analyse les principales tendances et les nouveaux enjeux qui influenceront les futurs travaux et activités de l'Organisation en la matière et décrit les domaines d'action prioritaires dont elle devra tenir compte aux fins de l'examen du Cadre stratégique et de l'élaboration du Plan à moyen terme 2022-2025.

Suite que le Comité des forêts est invité à donner:

- Prendre note des réalisations de la FAO dans le domaine des forêts au cours de l'exercice biennal 2018-2019, y compris l'alignement sur les ODD;
- Fournir des orientations sur les principales priorités relatives aux activités de la FAO dans le domaine des forêts, qui doivent être prises en compte aux fins de l'examen du Cadre stratégique et de l'élaboration du PMT 2022-2025;
- Examiner les progrès accomplis quant aux faits nouveaux au niveau mondial ayant une incidence sur le secteur forestier.

Projet d'avis

Le Comité:

- a) s'est déclaré satisfait des réalisations de la FAO dans le domaine des forêts durant l'exercice 2018-2019, notamment l'alignement sur les ODD, les objectifs mondiaux relatifs aux forêts du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts et des indications fournies par le Comité des forêts à sa vingt-quatrième session;
- b) a encouragé la FAO à continuer d'aider les Membres dans leurs efforts pour protéger, remettre en état et gérer durablement les forêts, notamment par l'arrêt de la déforestation; la restauration des écosystèmes forestiers dégradés et la promotion de la conservation et de l'utilisation durable des ressources forestières et a demandé à la FAO de veiller à ce que le nouveau cadre stratégique reflète de manière adéquate le rôle de la FAO en tant qu'organisme chef de file du système des Nations Unies sur les questions forestières.

- c) a demandé aux pays de veiller à ce que les plans de relèvement après la pandémie de covid-19 et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable intègrent les priorités des gouvernements dans le domaine des forêts.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Mette Wilkie
Directrice, Division des forêts
Tél: +3906 5705 0473

I. INTRODUCTION

1. Le Plan à moyen terme (MTP) 2018-2021 de la FAO (révisé) et le Programme de travail et budget 2020-2021 ont été approuvés par la Conférence de la FAO à sa quarante et unième session, en juin 2019. Le PMT fixe les objectifs stratégiques et les résultantes de l'Organisation dont la réalisation est confiée aux Membres et à la communauté internationale avec l'appui de la FAO, conformément au Cadre stratégique révisé, approuvé par la Conférence de la FAO en juillet 2017¹. La Conférence s'est félicitée de l'étroite concordance des objectifs stratégiques de la FAO avec Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a souligné l'importance de la contribution de la FAO à la mise en œuvre intégrale du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement².

2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 définit le contexte dans lequel la FAO et ses Membres œuvreront ensemble à la réalisation des ODD et des cibles spécifiques aux pays. L'alimentation et l'agriculture étant la clé de la réalisation du Programme 2030, la FAO est bien placée pour agir comme facilitateur afin d'aider tous les pays à atteindre les objectifs du Programme 2030, en particulier les ODD 1 (éliminer la pauvreté) et 2 (mettre fin à la faim et à toutes les formes de malnutrition), en opérant des transformations des systèmes alimentaires qui reflètent les liens dynamiques entre les secteurs, les acteurs et les pays en matière d'utilisation durable des ressources naturelles, d'agriculture, d'alimentation, de nutrition et de résilience.

3. La FAO a lancé l'initiative Main dans la main, une initiative fondée sur des éléments concrets, prise en main par les pays et pilotée par ceux-ci qui a pour objectif d'accélérer la transformation agricole et le développement rural durable afin d'éliminer la pauvreté (ODD 1), ainsi que la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2). Elle contribue ainsi à la réalisation de tous les autres objectifs de développement durable. L'initiative adopte une approche rigoureuse et dynamique, fondée sur la mise en relation des pays ciblés avec les donateurs, le secteur privé, les institutions financières internationales, les universités et la société civile, en vue de mobiliser des moyens de mise en œuvre à l'appui d'interventions plus promptes. Il est indispensable d'accélérer les processus d'innovation et de les transposer à grande échelle afin d'accomplir les ODD. Il importe également de tirer parti des possibilités qui se présentent afin de libérer le monde de la faim, de la pauvreté et de la malnutrition. Afin de faciliter l'adoption de méthodes novatrices, l'utilisation de la science et des technologies modernes, y compris des solutions numériques, la FAO a créé un Bureau de l'innovation. Le Bureau de l'innovation permettra de consolider et de renforcer davantage l'esprit d'innovation au sein de la FAO, notamment l'innovation au niveau des modes de pensée, des modèles de coopération et des applications (numérisation).

¹ C 2017/7.

² CL 163/4, Note d'information n° 2, novembre 2019. La note fournit des informations plus détaillées sur la participation de la FAO au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

4. Le Cadre stratégique fait l'objet d'un examen tous les quatre ans³. Dans ce contexte, l'examen aboutissant à l'établissement du prochain Cadre stratégique débutera en 2020, en vue de la présentation du document final à la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session, en 2021⁴. Les comités techniques étant une étape importante du calendrier relatif à la participation des organes directeurs et à l'exercice de leur rôle de surveillance, le Comité des forêts est prié de fournir des indications sur les domaines techniques prioritaires, en vue d'orienter les activités futures dans le contexte de l'élaboration du nouveau Cadre stratégique.

5. L'examen du Cadre stratégique portera essentiellement sur les aspects suivants: aligner le cadre de résultats sur le Programme 2030, renforcer les synergies et les partenariats stratégiques dans le cadre de mécanismes tels que l'initiative Main dans la main et déterminer les domaines prioritaires à l'échelle régionale et à l'échelle mondiale. Le cadre de résultats intégrera également les résultats de la FAO au niveau des pays, en conciliant les priorités spécifiques propres aux Membres et les priorités institutionnelles de l'Organisation et en s'alignant sur le Plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au service du développement durable, qui est l'instrument principal de planification et de mise en œuvre des activités de développement menées par les organisations des Nations Unies dans chaque pays.

6. Dans ce contexte, le présent document donne un bref aperçu des résultats obtenus par la FAO dans le domaine des forêts, au cours de l'exercice 2018-2019. Il expose les évolutions et les faits nouveaux intervenus au sein du secteur, et plus généralement au niveau mondial, qui auront une incidence sur les activités futures de la FAO dans le domaine des forêts. Compte tenu de ces faits et des recommandations spécifiques des commissions régionales des forêts, la dernière section définit les domaines d'action prioritaires de l'Organisation dans le secteur forestier

II. RÉALISATIONS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS EN 2018-2019

7. Au cours de l'exercice biennal 2018-19, la FAO a poursuivi ses activités dans le domaine des forêts, conformément aux objectifs stratégiques de l'Organisation et aux ODD, en tenant compte des recommandations fournies par le Comité des forêts à sa vingt-quatrième session, sur la définition de huit domaines thématiques prioritaires. Le tableau ci-après montre comment ces domaines thématiques sont liés aux Objectifs stratégiques de la FAO et aux engagements existants concernant les forêts, décidés au niveau international.

³ Textes fondamentaux, volume II, section F. «Mise en œuvre des actions du Plan d'action immédiate concernant la Réforme de la programmation, de la budgétisation et du suivi axé sur les résultats», paragraphe 1.a).

⁴ CL 163/4, Note d'information n° 1, novembre 2019. La note donne des précisions sur le processus de consultation lié à l'élaboration du nouveau Cadre stratégique.

Domaine thématique prioritaire	Objectif stratégique	Objectif mondial relatif aux forêts	Objectif de développement durable	Accord de Paris	ABT ⁵
1. Arrêt de la déforestation au niveau mondial, en particulier celle causée par l'agriculture	OS 2	1, 3	13, 15	✓	5
2. Lutte contre la dégradation des forêts et promotion de leur gestion durable	OS 2	1, 2	6, 12 et 13 14, 15	✓	7, 8 et 9 11, 15
3. Augmentation du couvert forestier au moyen de la remise en état des forêts, du reboisement et du boisement	OS 2	1, 3	6, 13	✓	14, 15
4. Prospérité et amélioration des moyens d'existence et du bien-être liés aux forêts	OS 1, OS 3, OS 4	2	1, 4, 7 et 8 9, 12		4, 14 16, 18
5. Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets; renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés face au changement climatique, grâce aux forêts	OS 2, OS 5	1	1, 13 et 15	✓	5, 7 et 15
6. Intégration des forêts et des arbres aux approches intersectorielles et inter-institutions à tous les niveaux	OS 1, OS 5	2, 5 et 6	2, 3 et 5 17	✓	2, 3
7. Augmentation des moyens nécessaires à la mise en œuvre, provenant de toutes les sources	OS 1, OS 5	4	12, 17	✓	20
8. Renforcement des cadres de gouvernance à tous les niveaux	OS 2	5, 6	1, 5 et 16	✓	18

8. Une description détaillée des résultats obtenus par la FAO dans le domaine des forêts pendant l'exercice biennal 2018-2019 est présentée dans le document COFO/2020/8.2, et complétée par le rapport de la FAO intitulé: *Moving Forward: Selected achievements of the FAO Forestry Programme 2018-19* (Aller de l'avant. Une sélection de réalisations du programme forestier de la FAO 2018-2019). Certaines des grandes réalisations sont présentées ci-après.

9. Dans le cadre de l'aide apportée par la FAO en faveur de *l'arrêt de la déforestation au niveau mondial, en particulier celle causée par l'agriculture*, on citera l'organisation, avec des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), d'une Conférence internationale intitulée «Travaillons avec les divers secteurs pour arrêter la déforestation et étendre les superficies forestières – de l'aspiration à l'action», tenue en février 2018 et les activités menées dans 20 pays au titre du Programme REDD, au cours de la période considérée, pour les aider à élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales visant à réduire les taux de déforestation. La FAO, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a été priée par le Secrétaire général des Nations Unies de diriger les efforts visant à "inverser le cours de la déforestation" en octobre 2019. Une initiative interne et intersectorielle sur la transformation des systèmes alimentaires pour nourrir la planète sans déforestation est en cours d'élaboration au sein de la FAO.

10. Afin de *lutter contre la dégradation des forêts et de promouvoir leur gestion durable*, la FAO a continué à sensibiliser et à fournir des données probantes sur les avantages de la gestion durable des forêts, ainsi que sur les impacts et les causes de la dégradation des forêts, et a préconisé des moyens de résoudre ces problèmes. Par exemple, la FAO a continué à promouvoir et améliorer la boîte à outils

⁵ ABT=Aichi Biodiversity Targets (objectifs d'Aichi pour la biodiversité).

pour la gestion durable des forêts, une plate-forme de connaissances ayant pour objet de soutenir la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et a publié deux documents sur les approches fondées sur les concessions forestières aux tropiques. *La Situation des forêts du monde 2020 – forêts, biodiversité et activité humaine* (document élaboré en 2019, mais publié en 2020) a fourni de nouveaux éléments permettant de comprendre la dégradation forestière en termes de morcellement et les répercussions de la perte de couvert forestier et de la chasse non durable sur les populations de vertébrés dans les habitats forestiers. Il contenait également des études de cas montrant que la gestion durable des forêts peut être bénéfique pour les gens et la biodiversité. Le Programme de gestion durable de la faune sauvage, lancé durant le présent exercice biennal, a pour but d'améliorer la réglementation de la chasse, de renforcer la gestion de la faune sauvages, d'accroître l'offre de viande et de poisson d'élevage produits de manière durable et de réduire la demande de viande de brousse.

11. À l'appui de *l'augmentation du couvert forestier au moyen de la restauration, du reboisement et du boisement*, la FAO a renforcé les activités menées dans le cadre du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages, ainsi que son soutien à l'initiative de la Grande muraille verte en Afrique, qui a permis la régénérescence de 50 000 hectares de forêts depuis 2016. La FAO fournit également un appui à l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) et a publié plusieurs manuels techniques sur la remise en état des forêts, le reboisement et le boisement dans le contexte des efforts entrepris en matière de restauration des paysages. En mars 2019, la FAO et le PNUE ont été chargés de mettre en œuvre la décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (voir le document portant la cote COFO/2020/7.2). Le mandat de la Commission internationale du peuplier a été élargi pour inclure toutes les essences à croissance rapide et son nom a été modifié en Commission internationale du peuplier et autres arbres à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement. Cette décision, adoptée par la Conférence de la FAO à sa quarante et unième session en juin 2019, permet à la Commission d'opérer en dehors des zones tempérées et boréales.

12. *Améliorer la prospérité, les moyens d'existence et le bien-être liés aux forêts* est le but poursuivi par le Mécanisme forêts et paysans, par l'intermédiaire duquel la FAO travaille avec les organisations de producteurs forestiers et agricoles, pour faciliter leur accès aux services financiers et leur intégration dans les chaînes de valeur et les marchés. La phase II du Mécanisme a commencé en juillet 2018 dans neuf pays et avec trois organisations de producteurs au niveau régional et une au niveau mondial. Depuis lors, le programme a directement fourni des ressources à 350 organisations de producteurs agricoles et forestiers, faisant ainsi bénéficier 25 millions de leurs membres, dans 30 pays, de tout un éventail de services pour le renforcement des capacités (notamment plaider, incubation d'entreprises, analyse et développement des marchés, accès à des financements, liens avec les services sociaux et partage d'informations, fondé sur les échanges régionaux et la production de connaissances).

13. *L'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, ainsi que le renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés face au changement climatique, grâce aux forêts* sont demeurés au cœur des priorités des activités de la FAO dans le domaine des forêts. En plus des activités de la FAO sur le REDD+ (voir ci-dessus), la FAO aide les pays à résoudre les problèmes liés aux ravageurs, aux maladies et aux feux de forêt. Près de 60 pays ont bénéficié d'ateliers d'experts organisés en 2018-2019 sur des thèmes tels que la mise en œuvre des normes phytosanitaires pour prévenir la propagation de ravageurs liée au commerce et les techniques de lutte biologique traditionnelle contre les insectes nuisibles. Les ateliers ont également dispensé des formations en matière de détection, diagnose, lutte et gestion des ravageurs et des maladies dans le secteur forestier. La FAO a perfectionné sa Stratégie de gestion des feux⁶⁶ durant le présent exercice biennal. Des orientations relatives à l'approche systématique de la FAO en matière de réduction des risques liés au feu de forêts par une gestion trans-sectorielle intégrée des incendies forestiers ont été fournies à huit pays et, dans le contexte des feux, dans la région amazonienne.

⁶⁶ <http://www.fao.org/forestry/firemanagement/strategy/fr/>.

14. *L'intégration des forêts et des arbres aux approches intersectorielles et inter-institutions à tous les niveaux* conduit à l'élaboration de politiques qui offrent des possibilités avantageuses dans tous les secteurs et qui encouragent des systèmes de production intégrés pouvant être mis en œuvre à grande échelle. L'édition 2018 de *La Situation des forêts du monde* présentait, éléments factuels à l'appui, les multiples contributions des forêts à la réalisation de tous les objectifs de développement durable (ODD), soulignait les liens existants et définissait la voie à suivre pour les renforcer. La troisième Étude prospective du secteur forestier dans la région Asie-Pacifique s'est penchée plus particulièrement sur l'examen de solutions durables pour les forêts, les paysages et les populations dans la région. En s'appuyant sur la dynamique suscitée par la foresterie urbaine en 2018, en particulier grâce au Forum mondial sur les forêts urbaines de novembre 2018, une nouvelle initiative appelée la Grande muraille verte des villes a été lancée en 2019.

15. *L'augmentation des moyens nécessaires à la mise en œuvre, provenant de toutes les sources*, suppose des moyens non seulement financiers mais aussi en ressources humaines. En matière de finance, la FAO a travaillé en étroite collaboration avec les pays, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat. Parmi les succès de cette collaboration, il convient de citer l'affectation de 63 millions d'USD au Chili au titre du programme de versements fondés sur les résultats financé par le Fonds vert pour le climat et de 40 millions au Népal en faveur de mesures d'atténuation et d'adaptation fondées sur les écosystèmes. La FAO a également été sélectionnée pour diriger le programme d'impact du FEM 7 sur la gestion durable des forêts (volet zones arides). Le renforcement des capacités visait notamment des activités de renforcement de l'éducation forestière à tous les niveaux et deux nouveaux projets d'éducation forestière ont été lancés en 2018.

16. Au titre du *renforcement du cadre de gouvernance à tous les niveaux*, le programme FLEGT de l'Union européenne et de la FAO concernant l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux a continué de mettre l'accent sur la promotion de la légalité des opérations du secteur privé dans le secteur forestier, y compris l'appui aux petites entreprises et aux producteurs forestiers. La FAO a également continué d'aider les pays dans leur réforme des régimes fonciers forestiers et a publié un cadre pour l'évaluation des régimes fonciers forestiers⁷.

III. FAITS NOUVEAUX D'IMPORTANCE MONDIALE AYANT DES INCIDENCES SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS

17. Un certain nombre de faits nouveaux d'importance mondiale ont une incidence directe sur les forêts et continueront d'influencer les activités futures de la FAO dans ce domaine. Ce sont notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris, du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et l'élaboration d'un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), ainsi que la décision de convoquer un Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, en 2021. La pandémie de covid-19 et les interventions connexes font aussi partie des faits nouveaux. Il convient de rappeler que les points 5, 6, 7.2, 8.2 et 9.1 du projet d'ordre du jour de la vingt-cinquième session du Comité des forêts proposent un examen détaillé de plusieurs de ces faits nouveaux et peuvent contribuer de manière significative aux réflexions du Comité.

a) Programme de développement durable à l'horizon 2030

18. Des progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable mais, dans l'ensemble, l'action menée pour atteindre les ODD n'avance pas encore à la vitesse ou à l'échelle requises. En septembre 2019, le Secrétaire général a donc appelé tous les secteurs de la société à se mobiliser dans le cadre d'une Décennie d'action, sur trois niveaux: action mondiale pour donner une plus grande impulsion, plus de ressources et des solutions plus intelligentes pour la

⁷ <http://www.fao.org/forestry/tenure/en/>.

réalisation des ODD; une action locale visant à réaliser les transitions nécessaires dans les politiques, les budgets, les institutions et les cadres réglementaires des collectivités territoriales, des villes et des pouvoirs locaux; enfin, une action citoyenne impliquant les jeunes, la société civile, les médias, le secteur privé, les syndicats, le milieu universitaire et d'autres parties prenantes, pour engendrer un irrésistible mouvement à l'appui des transformations requises.

b) Accord de Paris et vingt-sixième Conférences des parties

19. En vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris, chaque partie s'engage, entre autres, à définir, à communiquer et à actualiser des «contributions déterminées au niveau national» qu'elle a l'intention d'effectuer afin d'aider à faire progresser les objectifs de l'Accord, y compris «en contenant l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels». Les parties devront communiquer leur contribution déterminée au niveau national (ou leur contribution actualisée ou renforcée) au Secrétariat de la CCNUCC d'ici à 2020 et un bilan mondial devrait être dressé en 2023.

20. De nombreux pays ont déjà défini des mesures relatives aux forêts dans leurs contributions déterminées au niveau national. Une ambition accrue signifie par conséquent que des mesures plus ambitieuses relatives aux forêts, y compris les mesures locales d'atténuation, devront avoir une place importante au sein des contributions futures, si l'on veut atteindre les objectifs de l'Accord.

21. La Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) de 2020 a été différée et devrait se tenir à Glasgow, du 1^{er} au 12 novembre 2021, sous la présidence du Gouvernement du Royaume-Uni.

c) Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

22. Depuis son lancement, le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) a contribué de plus en plus à la définition des activités de l'Organisation dans ce domaine. À sa vingt-quatrième session, le Comité a demandé à la FAO «de favoriser la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment en l'intégrant à son Plan à moyen terme et à son Programme de travail et budget, et d'aider les pays à suivre les progrès accomplis⁸»; Pour créer des liens clairs entre les actions menées et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles connexes, à compter de 2019, les recommandations des commissions régionales des forêts sont alignées sur le Cadre stratégique de la FAO et sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

23. Il n'existe à l'heure actuelle aucune description complète des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. L'examen le plus récent⁹ est fondé sur des rapports provenant de 50 Membres et le premier rapport exhaustif devrait être élaboré par le Forum des Nations Unies sur les forêts en 2021. Des informations à jour, au niveau mondial, sont toutefois disponibles pour plusieurs indicateurs de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, dont la plupart sont issus de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020, réalisée par la FAO. Elles laissent entendre qu'il faut accélérer les progrès si l'on veut réaliser ces objectifs d'ici à 2030.

d) Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

24. La prochaine Conférence des Nations Unies sur la biodiversité aura lieu à Kunming (Chine) en 2021. Cette conférence devrait aboutir à l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui prendrait le relais des objectifs d'Aichi pour la biodiversité (2010-2020). Les négociations du Cadre pour l'après-2020 se tiendront dans le contexte d'un groupe de travail intersessions à composition non limitée. La première réunion du groupe de travail a eu lieu à Nairobi (Kenya), du 27 au 30 août 2019, la deuxième réunion s'est tenue à Rome (Italie) du 24 au 28 février 2020. La troisième réunion du groupe de travail devrait être convoquée au début de 2021.

⁸ COFO/24/REP paragraphe 9. c) iii).

⁹ Voir: <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G17/041/02/PDF/G1705160.pdf?OpenElement>.

25. Ce nouveau cadre devrait s'attacher essentiellement à la prise en compte systématique de la biodiversité dans les différents secteurs (agriculture – notamment la foresterie –, énergie, exploitation minière et santé, entre autres), ce qui pourrait contribuer à stimuler le renforcement des mesures trans-sectorielles en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité forestière, tout en réalisant d'autres objectifs ayant trait au secteur. Le Cadre pour l'après-2020 offre également la possibilité de mieux aligner les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité relatifs aux forêts et les cibles de l'ODD 15, sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

e) Défi de Bonn et Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

26. Le Défi de Bonn¹⁰ est un engagement visant la restauration de 150 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées d'ici à 2020, chiffre porté à 350 millions d'hectares à l'horizon 2030. À ce jour, 61 pays se sont engagés à restaurer 170 millions d'hectares de terres forestières dégradées, mais les progrès sont lents.

27. En mars 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution proclamant la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes en 2021-2030 et a demandé au PNUE et à la FAO d'en coordonner la mise en œuvre, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. La Division des forêts et la Division des terres et des eaux dirigent conjointement cet effort au sein de la FAO, en étroite collaboration avec l'ensemble des autres unités techniques et bureaux décentralisés. (voir le document portant la cote COFO/2020/7.2).

f) Déforestation: inverser la tendance

28. Lors du Sommet Action Climat de septembre 2019, le Secrétaire général des Nations Unies a appelé à intensifier les actions visant à inverser la tendance en matière de déforestation et a déclaré que nous devons mettre un terme à la déforestation, remettre en état les forêts dégradées et modifier notre mode d'exploitation agricole. Lors d'une réunion ultérieure du Comité exécutif des Nations Unies, en octobre 2019, le Secrétaire général a prié le PNUE et la FAO, de constituer, en collaboration avec d'autres entités concernées, un petit groupe de travail chargé de donner suite à un corps de recommandations visant à intensifier les mesures engagées par le système des Nations Unies dans son ensemble, afin de mettre un terme à la déforestation. Un ensemble de messages communs sur l'étendue et les facteurs déterminant de la déforestation, ainsi que sur la manière d'y faire face est en cours d'élaboration. Ces messages seront mis en commun avec toutes les équipes de pays des Nations Unies et échangées dans les enceintes pertinentes.

29. Des efforts sont également en cours au sein de la FAO pour mettre au point une initiative intersectorielle sur la transformation des systèmes alimentaires pour nourrir la planète sans déforestation (Transforming food systems to feed the planet without deforestation) assortie d'une feuille de route, en tenant compte du mandat de la FAO et en tirant parti des mécanismes et des plateformes existants qui permettent de transposer à plus grande échelle les mesures prises par les pays pour réduire sensiblement les taux de déforestation tout en augmentant la productivité et les revenus agricoles (voir le document portant la cote FO:COFO/2020/7.1).

g) Mégadonnées et innovations technologiques

30. La FAO tire parti des évolutions récentes liés à la disponibilité d'imagerie satellite à haute résolution et en temps quasi réel, et fournit un soutien et des technologies et outils de pointe aux pays pour les aider à mieux surveiller le couvert forestier et son évolution dans le temps, au moyen de son Programme de surveillance des forêts au niveau national. Le recours aux mégadonnées devrait ouvrir de nouvelles possibilités de combler des lacunes importantes et de disposer d'informations à jour. Dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020, des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés, ainsi que des activités de collecte de données aux fins de l'Enquête pour l'évaluation des ressources forestières, qui seront publiées en 2021 (voir le document portant la cote FO:COFO/2020/4.2).

¹⁰ Voir: <https://www.bonnchallenge.org/>.

h) La pandémie de covid-19

31. La pandémie de covid-19 dans le monde, doublée d'une crise économique, a déjà eu un impact important sur le secteur forestier et les populations qui sont dépendantes de la forêt et elle continuera d'avoir des répercussions sur ce secteur – et donc sur les activités de la FAO – dans un avenir prévisible. La covid-19 a provoqué un regain d'attention pour les zoonoses et les interactions entre les personnes, la faune sauvage et les animaux d'élevage, ainsi que pour les effets de la croissance démographique, la perte d'habitat et le commerce et la consommation de viande d'animaux sauvages. La FAO a organisé, en juin 2020, une Semaine webinaire des forêts sur la COVID-19, pour évaluer les impacts et les interventions permettant d'atténuer les effets de la pandémie sur les populations et les forêts. L'idée était d'apporter des solutions à court terme tout en contribuant au renforcement de la résilience et à une plus grande durabilité pour l'avenir (voir aussi le document portant la cote COFO/2020/Inf.5).

IV. DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES DE LA FAO DANS LE SECTEUR FORESTIER AU TITRE DU NOUVEAU CADRE STRATÉGIQUE ET DU PLAN À MOYEN TERME 2022-2025

32. Pour venir à bout des défis décrits ci-dessus, la Division des forêts s'appuie sur les programmes existants, notamment ceux qui sont énumérés plus haut, et sur les partenariats stratégiques existants avec d'autres organisations s'occupant des forêts. Conformément aux ODD, aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts, à l'Accord de Paris, au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et aux orientations fournies par le Comité des forêts de la FAO, les activités visant à promouvoir la gestion durable des forêts et des arbres du monde sont regroupées en trois principaux domaines, chacun avec leurs moyens de mise en œuvre: arrêt de la déforestation et de la dégradation forestière; conservation et utilisation durable des ressources forestières pour renforcer les moyens d'existence liés aux forêts; enfin, restauration des forêts, reboisement et boisement. Elles sont sous-tendues par des activités concernant les données et statistiques relatives à la situation et aux tendances des forêts, à la contribution des produits forestiers et des moyens d'existence liés aux forêts, notamment par le soutien fourni aux pays pour la mise en place de systèmes nationaux de surveillance des forêts.

33. S'agissant de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts, l'aide de la FAO tirera parti des expériences du Programme REDD des Nations Unies et d'une collaboration plus intense avec les organismes des Nations Unies et autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, par exemple au sein du Groupe de travail à l'échelle du système des Nations Unies qui examine la manière d'inverser le cours de la déforestation. Cette aide comportera aussi une collaboration plus étroite entre les divers secteurs agricoles par le biais de l'initiative de la FAO visant à transformer les systèmes alimentaires pour nourrir la planète sans recourir à la déforestation. Un troisième pilier consistera en une collaboration plus étroite avec le secteur privé, à l'appui des matières premières ne favorisant pas la déforestation et des chaînes de valeur inclusives et durables dans les secteurs de l'agriculture et des forêts. Les activités relatives aux réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (dans le cadre du programme FLEGT de l'Union européenne et de la FAO) font également partie de ce pôle d'action, de même que l'aide aux pays sur la prévention des feux de forêts, et sur la lutte contre les ravageurs et les maladies des forêts, notamment la création de réseaux pour la gestion des feux aux niveaux mondial et régional afin de soutenir les échanges et la coopération dans la lutte contre les feux de forêts.

34. Les mesures de *restauration des forêts, de reboisement et de boisement* mettront entre autres l'accent sur la promotion d'un mouvement mondial en faveur de la restauration, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, sous la direction de la FAO et du PNUE. La transposition à plus grande échelle d'activités concrètes de restauration des forêts permettra par exemple de tirer parti des travaux menés dans le cadre du Mécanisme de restauration des forêts et paysages, du projet Action contre la désertification et de l'initiative de restauration, financée par le FEM. Une nouvelle initiative à l'échelle du système des Nations Unies à l'appui de la Grande muraille

verte sera lancée conformément à la décision prise lors d'une réunion organisée par le PNUE, le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification (CNULD) et la FAO. Les activités comprennent un appui à la promotion des systèmes agrosylvopastoraux dans le contexte de la transformation de l'agriculture et des systèmes alimentaires.

35. *La conservation et utilisation durable des ressources forestières pour renforcer les moyens d'existence liés aux forêts* présuppose la transposition à plus grande échelle des activités menées dans le cadre du Mécanisme forêts et paysans auprès des organisations de producteurs forestiers et agricoles et du Programme de gestion durable de la vie sauvage, mais aussi des activités sur la gestion communautaire des forêts et un soutien aux petites et moyennes entreprises, notamment par le biais de l'initiative sur les produits du Partenariat de la montagne. L'initiative «Du bois durable pour un monde durable» sera axée sur le renforcement des contributions des chaînes de valeur du bois au développement durable, à l'atténuation du changement climatique et aux économies circulaires, en collaboration avec les partenaires internationaux. Dès l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, l'accent sera mis sur l'intégration des mesures relatives à la préservation de la biodiversité dans la gestion forestière. Une nouvelle initiative sur les aliments issus de la forêt visera la promotion de produits d'origine végétale destinés à l'alimentation humaine, issus de la forêt et des arbres. Par des actions de sensibilisation, on s'attachera à valoriser la contribution des forêts et des arbres au projet de «reconstruire en mieux» dans le sillage de la pandémie de covid-19, sachant que le secteur forestier est en mesure de créer des emplois verts et de nouveaux moyens d'existence, tout en jouant un rôle dans la préservation de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.